



FRANCE

# Lycée : la réforme déçoit la communauté éducative

Aucun des trois projets d'arrêtés soumis par le ministre Jean-Michel Blanquer n'a été adopté

**P**eut-on mener une réforme du lycée sans l'appui de la communauté éducative ? La question se pose, alors que les engagements pris par le président de la République, Emmanuel Macron, semblent faire l'unanimité sur le fond – assurer une meilleure cohérence entre le secondaire et la licence –, mais pas sur les modalités qui ont été soumises, jeudi 12 avril, à l'avis consultatif du Conseil supérieur de l'éducation (CSE).

Sur les trois projets d'arrêtés relatifs au nouveau lycée examinés par les syndicats d'enseignants, aucun n'a été adopté. Il n'empêche que les séries n'existeront plus, d'ici deux ans, remplacées par des matières « de spécialité ». Les élèves pourront en choisir trois en première (pour 4 heures de cours par spécialité et par semaine), deux en terminale (pour 6 heures dans chaque spécialité). Pour mémoire, le CSE n'avait pas mieux accueilli, le 21 mars, les textes sur le nouveau baccalauréat attendu à l'horizon 2021, quand les classes de seconde et de première doivent avoir fait peau neuve en 2019, celle de terminale en 2020.

« Les textes présentés jeudi sont très loin du rapport Mathiot », commente Alexis Torchet, du SGEN-CFDT, syndicat réformiste qui milite pour un « lycée modulaire » mais a voté contre les pro-

jets d'arrêtés. « Le lycée tel qu'il est envisagé ne permet pas de construire le parcours des élèves vers le supérieur comme c'était l'ambition de cette réforme », déplore le syndicaliste. Notamment parce que les « enseignements d'exploration » en seconde deviennent optionnels, ne permettant plus, selon lui, d'accueillir comme il se doit les élèves et de les aiguiller dans leurs choix – ambition défendue par l'universitaire Pierre Mathiot dans son rapport remis le 24 janvier au ministre de l'éducation.

## Vives crispations

Autre évolution, la transformation des heures hebdomadaires d'orientation préconisées dans le projet de réforme en heures « d'accompagnement personnalisé » et « d'aide à l'orientation » dont l'enveloppe horaire, désormais annualisée (54 heures), devra être prise sur la marge des établissements. Les plus rétifs, sur le terrain, évoquent même une possible « externalisation » aux régions de cette mission dévolue aux enseignants.

Mais c'est la marge des établissements qui suscite le plus de crispations : les lycées disposeront de 12 heures hebdomadaires contre 10,5 aujourd'hui en seconde, 8 heures en première et en terminale. Celles-ci devront contenir les heures d'accompagnement et d'orientation, les dédoublements

de classe... Et peut-être les heures d'option, avance Claire Guéville, du SNES-FSU. Il pourrait donc être laissé au libre arbitre du proviseur d'ouvrir une option ou de dédoubler une classe. « On imagine bien qu'un lycée de centre-ville pourra ouvrir toutes les options qu'il veut, alors qu'un lycée difficile choisira en priorité de dédoubler une classe », assure M<sup>me</sup> Guéville.

Pour le reste, la grille horaire n'a guère varié depuis les premières esquisses : 3 heures d'histoire en première et en terminale (il n'y en avait plus que 2h30 en première puis 2 heures en terminale S), 4 heures de français en première, 4 heures de philosophie en terminale. Ce nouveau tronc commun contient bien un « enseignement scientifique », à raison de 2 heures par semaine, mais dont on ne connaît toujours pas le contenu.

Les chefs d'établissement – dont les syndicats se déclarent favorables à la réforme – auront la responsabilité de répartir les heures entre les différentes disciplines qui composent deux des nouveaux enseignements dits « de spécialité » – « histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques » et « littérature, humanités et philosophie ». Mais à raison de combien d'heures ? Dans un communiqué, le 2 avril, les associations de professeurs d'histoire-



géographie (APHG), de sciences économiques et sociales (Apses), de philosophie (Appep) et de lettres (APL) posent la question et réclament un arbitrage national. « On nous met en concurrence avec les collègues de lettres tout en nous demandant de travailler avec eux », déplore Nicolas Franck, de l'Appep. Sans compter qu'il leur faudra corriger, ensemble, une épreuve commune au baccalauréat.

#### Contexte favorable

« On a le sentiment d'avoir été trompés. Cette double spécialité lettres-philo vient nier la spécificité de notre discipline », commente Nicolas Franck. Le sentiment est à peu près le même du côté de l'association des professeurs de SES, selon le président de l'association d'enseignants Erwan Le Nader : « On nous demandera de corriger un exercice d'histoire-géo au bac. Mais est-ce qu'on demande aux profs de SVT de corriger de la physique-chimie, et inversement ? »

« Le diable se niche dans les détails et les non-dits », avance une source qui a suivi le projet de réforme. Il semble qu'il n'y ait guère de projet d'arrêt en soute concrétisant la liste nationale de binômes

d'enseignement évoquée par M. Blanquer en conférence de presse, en mars. « Il était question de binômes plus attractifs dans les lycées difficiles, pour étoffer leur offre. On ne voit rien venir », regrette cette même source.

Et pourtant, ce « lycée Blanquer » retoqué au niveau syndical n'a guère fait descendre la foule dans la rue, en dépit des appels lancés par le SNES notamment. Pour nombre d'observateurs du monde scolaire, le contexte est plutôt favorable à la réforme.

Prochaines étapes : la remise en jeu des programmes du lycée et la répartition des moyens, établissement par établissement. Du côté des proviseurs, on espère aussi un positionnement plus clair des acteurs de l'enseignement supérieur, pour que les élèves puissent faire leur choix de spécialité « sans attendre et en connaissance de cause », plaide Philippe Tournier, du SNPDEN-UNSA. ■

MATTEA BATTAGLIA  
ET VIOLAINE MORIN

## « On a le sentiment d'avoir été trompés »

NICOLAS FRANCK  
professeur de philosophie